

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 20 juin 2023

Réuni le 19 juin 2023, le comité départemental « mal-être agricole » de la Mayenne a validé un plan local pluriannuel d'actions adapté aux enjeux du territoire.

Les suicides, plus nombreux chez les agriculteurs et les salariés agricoles que dans le reste de la population, sont multifactoriels et liés à des difficultés d'ordre économique, social ou de santé.

Un projet de plan d'actions a été co-construit au cours d'ateliers rassemblant des représentants des principaux acteurs du monde agricole et de la prévention du mal-être et du suicide : les **services de l'État**, la mutualité sociale agricole (la **MSA**), le **réseau des sentinelles-veilleurs**, la **chambre d'agriculture**, les **syndicats agricoles**, **Solidarité paysans**, le Collectif de prévention du mal-être et du suicide, les **coopératives agricoles**, les **banques**, les **centres de gestion**, l'**association des maires** et l'**ordre des vétérinaires**.

Quatre grandes orientations caractérisent ce plan :

- **Communiquer** pour lever le tabou, mieux repérer et prendre en charge les situations de mal-être agricole ;
- **Coordonner** les acteurs et les dispositifs existants pour une meilleure efficacité ;
- **Prévenir** en donnant les moyens aux agriculteurs d'être maître de leur projet et de leur qualité de vie au travail ;
- **Former** les agriculteurs et les acteurs de la prévention du mal-être.

Cabinet de la préfète

Tél. : 02 43 01 50 54

Mél. : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

16 place Jean Moulin
53000 LAVAL CEDEX

1/2

Au cours de la réunion du 19 juin 2023, les membres du comité départemental ont très favorablement accueilli et validé le plan d'actions proposé. Des actions prioritaires à mettre en œuvre dès 2023 ont été identifiées.

Pourquoi un plan d'actions sur la prévention du mal-être agricole ?

Le 23 novembre 2021, le gouvernement a présenté une feuille de route nationale pour la prévention du mal-être et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté. Cette feuille de route préconise notamment une meilleure coordination des acteurs locaux pour un accompagnement plus humain, une détection des cas de détresse plus efficace et une prise en charge renforcée.

Afin de décliner localement cette feuille de route, un comité départemental a été installé par le préfet en mai 2022. Coordonné par la directrice de la Direction départementale des territoires et le président de la Chambre départementale d'agriculture, il a pour rôle d'adapter localement la feuille de route nationale en proposant un plan d'actions pluriannuel.

Au cours des derniers mois, une démarche participative a été mise en œuvre sous le pilotage de la MSA afin de recenser les acteurs existants en Mayenne, de dresser le bilan des actions menées et de proposer un plan d'actions pour améliorer la prévention et la prise en charge des situations de mal-être agricole dans notre département.